



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA VILLE DE BAUVIN**

L'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les comptes de la Commune et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il doit être adopté par le conseil municipal le 30 juin 2023 au plus tard.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Maire.

Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques. Le compte administratif 2022 traduit la poursuite des objectifs de la Commune en matière de gestion, à savoir la maîtrise des dépenses courantes.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## DETERMINATION DU RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2022 ET DU DISPONIBLE POUR LE BUDGET 2023

### ✧ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé fin 2021	+ 2 207 912.00 €
Titres émis 2022	4 623 086.35 €
Mandats émis 2022	4 476 420.32 €
Excédent cumulé fin 2022	+ 2 354 578.03 €

### ✧ SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit cumulé fin 2021	- 181 524.10 €
Titres émis 2022	515 529.35 €
Mandats émis 2022	693 220.29 €
Déficit cumulé à fin 2022	- 359 215.04 €
Restes à réaliser 2022	190 946.25 €
Restes à recouvrer 2022	75 940.09 €
Besoin de financement	- 474 221.20 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 474 221.20 € après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 2 354 578.03 €.

**VUE GENERALE SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 476 420,32	G	4 623 086,35
	Section d'investissement	B	693 220,29	H	515 529,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 207 912,00
	Report en section d'investissement (001)	D	181 524,10	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 351 164,71	= G+H+I+J	7 346 527,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	190 946,25	L	75 940,09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	190 946,25	= K+L	75 940,09
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 476 420,32	= G+I+K	6 830 998,35
	Section d'investissement	= B+D+F	1 065 690,64	= H+J+L	591 469,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 542 110,96	= G+H+I+J+K+L	7 422 467,79

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
13	Subventions d'investissement reçues		75 940,09
20	Immobilisations incorporelles	56 675,38	
21	Immobilisations corporelles	134 270,87	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**En Fonctionnement : les commentaires concernant l'évolution des dépenses et des recettes sont établis par comparaison entre les montants réalisés en 2021 et en 2022**

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

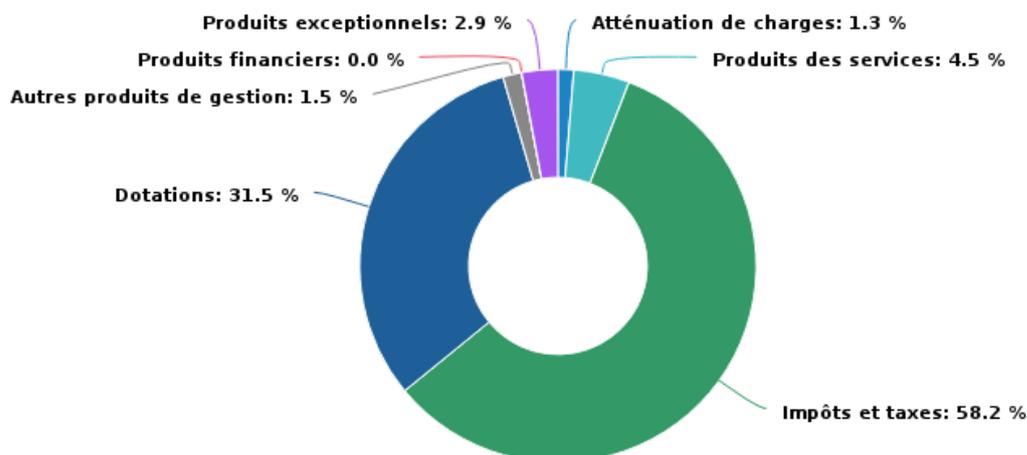
Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### A) Les recettes de fonctionnement

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 616 054.18 €.

Entre 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 23 321 € soit + 0.51 % (4 592 732.76 € en 2021).

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



➤ **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES**

**59 426.13 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et les remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

Le chapitre présente une augmentation de 7 622.32 € soit + 14.71 % par rapport à 2021 dû à l'augmentation du nombre des arrêts maladie et leur durée.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES**

**208 834.99 €**

Ce chapitre présente une augmentation de 17 413.75 € soit + 9.10 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique principalement par la reprise de la fréquentation des services péri et extra scolaires.

➤ **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES**

**2 676 081.52 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale, l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En comparaison avec l'exercice précédent, l'évolution est de + 3 021.74 € soit + 0.11 % se justifiant essentiellement par :

- L'augmentation du volume des contributions directes + 78 966 €

Cette augmentation est liée à la revalorisation annuelle opérée par les services de l'Etat qui est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1 (chiffres de l'INSEE),

- Diminution taxe droits de mutation - 10 883 €
- Diminution taxe sur la consommation finale d'électricité - 4 086 €
- Diminution du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC) - 53 849 €
- Attribution de compensation - 11 256 €

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS**

**1 446 506.71 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune, le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution de 108 217 € soit – 6.96 % qui s'explique par :

- La baisse de la Dotation Nationale de Péréquation - 94 013 €
- La baisse de la dotation forfaitaire - 3 939 €
- La baisse de la dotation de solidarité rurale - 6 230 €
- La baisse du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle - 10 076 €
- L'augmentation de subventions + 21 423 €

*Suite à la mise en place du dispositif de tarification sociale sur la restauration scolaire où la commune a délibéré sur un tarif à 1 € le repas pour les ménages les plus modestes et l'Etat prend en charge 3 €)*

- Diminution des subventions versées par la CAF - 5 710.94 €

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION**

**70 515.16 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc...et certains remboursements de sinistres ou suite à des décisions de justice.

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution de 21 002 € soit – 22.95 %.

En 2021, la Commune avait perçu une indemnité suite au litige avec l'entreprise ayant effectué les travaux au Boulodrome.

➤ **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS**

**134 689.67 €**

Ce chapitre regroupe les annulations de mandats sur les exercices antérieurs, des recettes inattendues, etc...

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une augmentation de 104 482 € soit + 345.88 %.

Cette augmentation est essentiellement due à la cession de biens communaux.

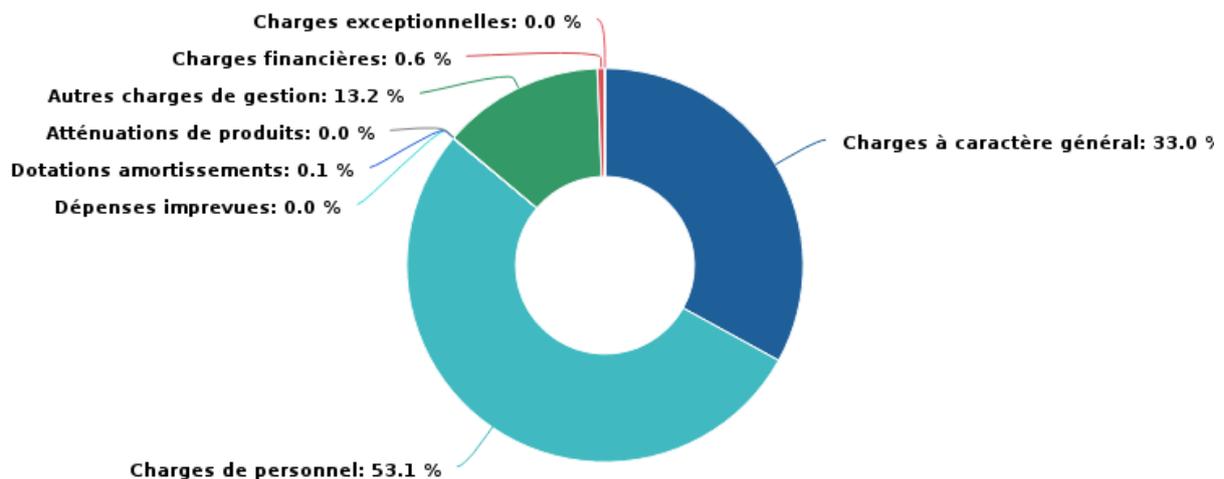
## B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 252 392.24 €.

Entre 2021 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 12.05 % soit + 457 455 € (3 794 936.80 € en 2021).

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



➤ **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**      **1 405 117.50 €**

Soit 82.52 % des crédits ouverts.

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

En comparaison avec l'exercice précédent, l'écart est de + 331 595.66 € soit + 30.89 %.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La reprise des activités et sorties péri et extrascolaires      + 7 661 €
- La reprise à 100 % de la restauration municipale      + 6 768 €
- L'eau      + 4 329 €
- Gaz-électricité      + 246 935 €
- Carburants      + 2 547 €
- Alimentations
  - Pour les services péri et extrascolaires      + 2 338 €
  - En lien avec des festivités      + 855 €
- Baisse de la consommation de produits d'entretien suite à la fin du protocole sanitaire      - 3 156 €
- Autres matières et fournitures pour le fonctionnement des services municipaux      + 18 941 €
  - *Pour les services techniques*      - 4 500 €
  - *Pour les espaces verts*      + 13 811 €  
*(achats pris en 2021 sur le service technique et réparations/remplacement de matériel vieillissant et vétuste)*
  - *Pour les équipements sportifs*      + 7 824 €  
*(création d'un budget spécifique)*
  - *Pour les services péri et extrascolaires*      + 4 481 €
  - *Pour la restauration municipale*      + 1 253 €
  - *Pour le matériel informatique*      - 1 413 €
  - *Pour le service administratif*      - 3 220 €
  - *Pour la prévention-sécurité des agents*      + 1 011 €

- *Pour la bibliothèque – culture* - 1 462 €
  
- Fournitures de voirie + 14 017 €
  - Achat de mobiliers urbains (cendriers, poubelles, potelets)
  - Et de plaques de signalisation
  
- Entretien des espaces verts/terrains + 26 644 €
  - *Travaux d'élagage* + 11 568 €
  - *Augmentation de la fréquence d'entretien des terrains de football* + 15 076 €

*A titre d'information : sur une année pleine, l'entretien des terrains de football représente une augmentation de 30 000 €, compensés par la mise en place d'un nouveau marché pour l'entretien des espaces verts (à prestations identiques) ayant permis une diminution du montant du marché de 40 393 €.*

*Ces sommes ne se reflètent pas sur les dépenses de l'année 2022 car les fréquences de facturation diffèrent par rapport à 2021 (ex : en 2021, la commune était facturée par douzième et en huitième sur 2022 pour un prestataire)*

- Diminution sur l'entretien du patrimoine communal 68 978 €
  - De gros travaux d'entretien ont eu lieu en 2021 et plus de travaux effectués en régie en 2022*
  
- Entretien de la voirie + 18 588 €
  - liés aux travaux de réfection des chemins ruraux*
  
- Diminution de l'entretien et réparation de biens mobiliers - 6 249 €
  - *Pour les services techniques et espaces verts* - 9 614 €
  - *Pour la restauration municipale* + 2 789 €
  
- Maintenance + 16 869 €
  - Cette augmentation est à nuancer car elle correspond essentiellement à un changement d'imputation.*
  
- Augmentation des cotisations d'assurances 3 430 €
  
- Versement à des organismes de formation 4 485 €
  - *Formations préparations concours* 997 €
  - *Formations habilitations électriques* 1 272 €
  - *Divers (BAFD, permis BE)* 1 893 €
  - *Provision pour la reconversion professionnelle d'un agent*

- Fêtes et cérémonies + 6 820 €
  - Principalement dû aux festivités de Noël
- Augmentation des frais d'impression pour la communication + 1 885 €
- Augmentation transports collectifs + 7 894 €
  - *Sorties péri et extrascolaires* + 5 153 €
  - *Sorties des écoles* + 2 741 €
- Frais de télécommunications - 1 426 €
  - *Lié au marché de la centrale d'achat métropolitaine*
- Frais de nettoyage des locaux + 14 008 €
  - *Lié au sinistre à l'annexe des ateliers 48 rue Jules Guesde*

➤ **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL** **2 257 298.57 €**

**Soit 96.06 % des crédits ouverts.**

Soit une augmentation de 87 988 € soit + 4.06 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, l'assurance du personnel, etc...).

Sur l'exercice 2022, les frais de personnel représentent 53.08 % des charges réelles de fonctionnement (57.16 % en 2021, à nuancer car, pour rappel, le montant des dépenses réelles a sensiblement augmenté, + 457 455 €).

Ce chapitre comprend les dépenses suivantes :

- La rémunération du personnel extérieur

48 798 € dépensés en 2022

Soit + 4 572 € soit + 10.34 %

➤ La rémunération du personnel titulaire

1 373 499 € dépensés en 2022

Soit + 55 835 € soit + 4.24 %

*Cette augmentation s'explique par l'augmentation du point d'indice à compter du 01/07/2022 et sur la revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) prévue tous les 4 ans.*

*Et à la prime inflation remboursée sur les cotisations versées à l'URSSAF.*

➤ La rémunération du personnel non-titulaire

191 359 € dépensés en 2022

Soit + 1 875 € soit + 0.99 %

➤ Les cotisations patronales

599 585 € dépensés en 2022

Soit + 27 732 € soit + 4.85 %

Ces cotisations comprennent les charges URSSAF, caisses de retraite, Centre de Gestion, CNFPT (centre de formation), versement mobilité, etc...

L'augmentation est principalement dûe à l'augmentation mécanique des traitements de base ayant eu lieu en 2022.

➤ Charges diverses liées au personnel : assurance, médecine du travail, organisme social, fonds national de compensation du supplément familial de traitement

44 058 € dépensés en 2022

Soit – 2 025 € soit – 4.40 %

➤ **CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Aucune dépense en 2022 pour 2 000 € budgétés.

➤ **CHAPITRE 65 : AUTRES DEPENSES DE GESTION** **561 549.67 €**

**Soit 94.43 % des crédits ouverts.**

Soit une augmentation de 59 949.65 € soit + 11.95 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les coûts de licences informatiques, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune : le SIVU L'îlot de la Haute Deûle, la convention avec la

médiathèque du Nord pour les emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin et la convention avec la mission locale.

Les principales évolutions de dépense concernent :

- Augmentation des indemnités des élus + 2 450 €
- L'augmentation des créances éteintes + 37 154 €  
(impayés de loyer MAT INDUS)
- Pas de contribution au SIVU Ilôt de la Haute Deûle suite à la reprise des agents par chaque commune adhérente - 22 547 €
- La reprise des versements des subventions aux associations à taux plein avec la mise en place d'un barème + 49 915 €

➤ **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES** **25 443.67 €**

Soit 99.55 % des crédits ouverts.

Ce chapitre comprend les intérêts de la dette.

En comparaison avec l'exercice précédent, ce chapitre présente une diminution de 4 563 €, soit – 15.21 %.

➤ **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES** **344.80 €**

Soit 2.87 % des crédits ouverts.

Il avait été prévu une provision de 10 000 € pour la démolition d'un bâtiment en péril qui n'a pas été utilisée.

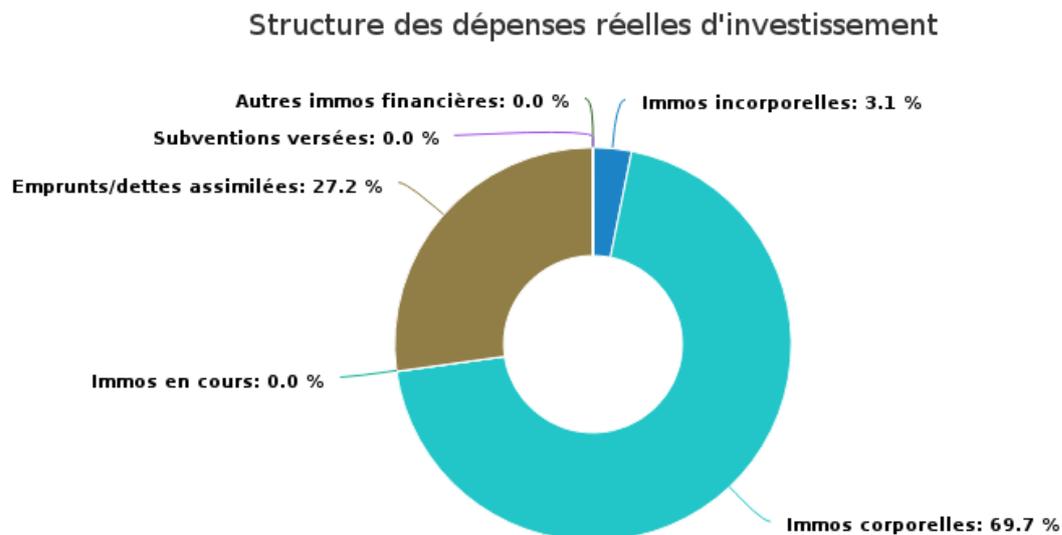
En comparaison avec l'exercice précédent, ce chapitre présente une diminution de 153 €, soit – 30.72 %.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement, il n'est pas judicieux d'effectuer une comparaison des dépenses et recettes d'une année à l'autre. En revanche, il semble plus cohérent de comparer les montants réalisés par rapport aux opérations d'investissement programmées au budget.

### A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 686 188 € répartis comme suit :



### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Réalisé** **20 076 €**

soit 8.37 % des crédits inscrits.

Les prestations réalisées correspondent aux diagnostic amiante et plomb (2 208 €) sur le bâtiment prévu pour le projet de la future médiathèque et aux premiers acomptes pour la mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage (17 868 €).

## **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

▪ **Réalisé** **446 027.71 €**

soit 70.22 % des crédits inscrits dont :

Parmi les réalisations les plus importantes :

### **CADRE DE VIE** **46 557 €**

- Création d'une rampe d'accessibilité à l'Eglise 27 948 €
- Travaux d'éclairage public 10 230 €
- Bacs de fleurissement rue Ghesquière 4 620 €
- Bornes village 1 598 €
- Défibrillateur salle des fêtes 1 500 €
- Fourniture et pose d'un portillon stade Gossart 661 €

### **SPORTS** **37 138 €**

- Travaux de création d'une ventilation au Boulodrome 18 625 €
- Travaux de menuiseries stade Tredez 14 160 €
- (suite sinistre)
- Achat d'une table de marque pour le tennis 2 510 €
- Fourniture et pose de protections à la salle de judo 1 843 €

### **ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI** **148 652 €**

- Travaux de réfection de toitures mairie 40 690 €
- Création d'un nouveau réseau d'assainissement pour le restaurant scolaire 34 693 €
- Fourniture et pose d'une chaudière à salle des fêtes 30 421 €
- Travaux de toitures à la salle P. Legrain 30 231 €
- Fourniture et pose d'une porte métallique au local sanitaire du cimetière 4 594 €
- Mission de contrôle technique sur travaux de toitures mairie 4 589 €
- Création d'une fenêtre au cabinet médical 1 975 €
- Rapport amiante avant travaux réfection LED salle des fêtes et ateliers municipaux 1 020 €
- Rapports amiante avant travaux de toiture hangar Chemin d'Epinoy 439 €

## **ECOLES**

**141 004 €**

- Travaux de menuiseries aux Peupliers  
*(Y compris mission CSPS)* 62 010 €
- Equipements numériques dans les écoles élémentaires 32 005 €
- Travaux de réfection de toiture aux Coquelicots 21 361 €  
*(Y compris rapport amiante avant travaux, élaboration du plan de prévention, la mission de contrôle technique, parution de l'annonce pour le marché)*
- Travaux de réfection de l'éclairage en LED aux coquelicots, aux Peupliers et à Jules Ferry 17 052 €  
*(y compris rapport amiante avant travaux, parution de l'annonce pour le marché, diagnostic amiante et plomb)*
- Fourniture et pose d'une porte en PVC blanc à l'école Brassens 3 025 €
- Lave-vaisselle professionnel à l'école des coquelicots 2 856 €
- Lits « gain de place » pour l'école des Coquelicots 2 695 €

## **MOYENS GENERAUX**

**72 723 €**

- Matériels de restauration 26 249 €
  - Congélateur 4 049 €
  - Marmite 6 396 €
  - Coupe-légumes 2 222 €
  - Fourneau 4 feux 3 900 €
  - Four mixte 10 niveaux 9 682 €
- Création d'une liaison fibre optique 8 027 €  
*(Mairie, centre permanent, ccas)*
- Achats matériels et mobiliers pour la structure Ados 8 896 €
- Désherbeur à air pulsé 6 090 €
- Cinémomètre laser 4 821 €
- Rayonnages et bacs de rétention pour les ateliers 3 984 €
- Lave-linge au repass'service 2 968 €
- Piano de cuisson pour la salle polyvalente 2 400 €
- Outillage pour le service technique et espaces verts 2 349 €

➤ PC portables pour les services municipaux	2 131 €
➤ Armoire haute et chariot pour la restauration	1 990 €
➤ Bétonnière thermique tractable	1 609 €
➤ PC fixes pour le pointage dans les satellites	1 209 €

▪ **Le total des restes à réaliser s'élève à 190 946 €**

Il s'agit des dépenses d'investissement engagées et non encore payées le 31 décembre 2022 dont les principaux montants sont :

➤ Travaux de réfection de l'éclairage public en LED	86 624 €
➤ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet du futur pôle multi-activités	55 413 €
➤ Travaux de toitures à l'école des Peupliers	13 395 €
➤ Travaux de réfection LED du stade	11 256 €
➤ Travaux de réfection LED aux Coquelicots	6 318 €
➤ Achat tonnelle et plaque anti-dérapante	3 111 €
➤ Deux thermoports pour le restaurant scolaire	2 376 €
➤ Matériels pour la structure Ados	1 509 €
➤ Pc portable pour le service technique	1 202 €
➤ Lits « gain de place » pour l'école des Coquelicots	1 193 €

## **CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS**

▪ **Réalisé 174 230 €**

soit 99.56 % des crédits inscrits.

Ainsi, le capital à rembourser est de 2 050 737 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Et de 1 876 506 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les opérations d'ordre s'élèvent à :

**CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**

➤ **Réalisé**

**7 032 €**

**soit 58.04 % des crédits prévisionnels.**

Ce montant correspond à l'amortissement de subventions reçues pour le city-stade en 2014 (1 316 €) et de la subvention reçue pour les équipements numériques dans les écoles élémentaires.

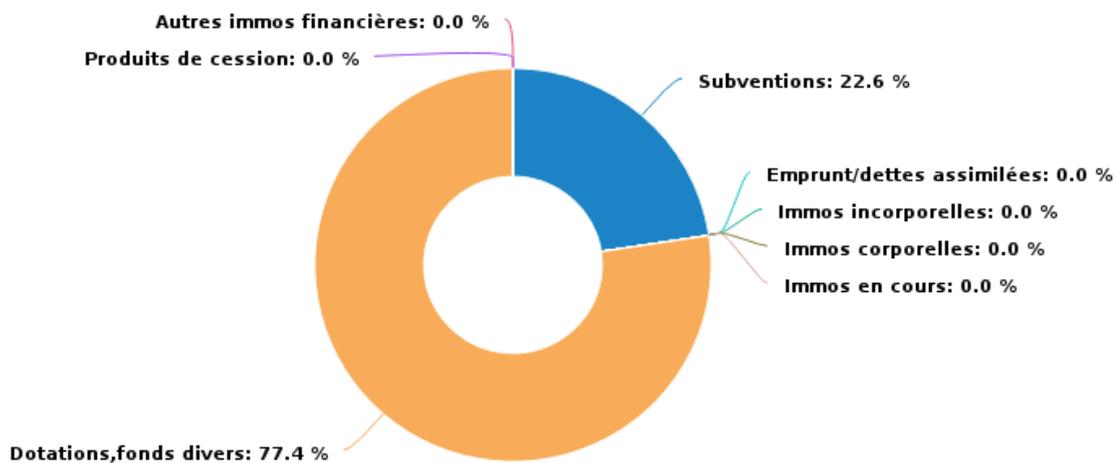
## B) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute l'imputation des excédents dégagés en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 291 501 € et les restes à réaliser à 75 940 €.

### Structure des recettes réelles d'investissement



## CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

### ➤ Réalisé

**65 926 €**

soit 43.83 % des crédits inscrits.

Il s'agit de versements :

- Au titre de la subvention pour l'appel à projet numérique dans les écoles 18 627 €
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de menuiseries dans les écoles 19 078 €
- La Dotation de Soutien aux Investissements Locaux pour les projets ci-dessous :

- Accessibilité Eglise 6 818 €
- Travaux LED dans les écoles 7 777 €
- Travaux de menuiseries dans les écoles 13 627 €

**Le total des restes à recouvrer s'élève à 75 940 €**

Qui correspond au solde des subventions suivantes :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de toitures à la salle P. Legrain et le hangar chemin d'Epinoy
- Le solde des travaux de toitures du marché de 2019 (salle Legrain, mairie)
- Le solde des travaux LED dans les bâtiments communaux.

## **CHAPITRE 10 : DOTATIONS ET FONDS DIVERS**

➤ **Réalisé 42 351 €**

Qui correspond au versement du FCTVA.

## **CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS**

**Prévu 114 250 €**

L'exécution budgétaire est constatée au chapitre 77 (recettes de fonctionnement) et aux chapitres d'ordre 040 et 042 (dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement selon que la cession dégage une plus ou moins-value).

## **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

**224 028 €**

Selon tableau d'amortissement annuel (111 227 €) et écritures liées aux cessions de bâtiments et terrains.

## CONCLUSION

Les recettes réelles n'augmentant pas (+0.51 %) et les dépenses réelles ayant augmenté de 12.05 %, les résultats de l'exercice 2022 font apparaître un solde d'exécution négatif (la Commune dépense plus qu'elle ne perçoit de recettes).

Des sources d'économies ou de non-dépenses doivent être trouvées pour retrouver des marges de manœuvre financières pour revenir à une situation financière viable :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	4 252 392 €	4 616 054 €	363 662 €
Section d'investissement	686 188 €	291 501 €	-394 687 €
Total	4 938 580 €	4 907 555 €	-31 025 €

Après enregistrement de toutes les opérations de dépenses et de recettes y compris les opérations engagées fin 2022 restant à payer en 2023, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 474 221.20 € qui seront financés grâce à l'excédent de fonctionnement cumulé (2 354 578.03 €) des années antérieures plutôt favorables.

## LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

- **L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 16 des dépenses d'investissement),
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

- **L'épargne nette** ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement	4 536 408	4 592 732	4 616 054	0,51 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>111 192</i>	<i>30 207</i>	<i>134 689</i>	<i>345,89 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 577 764	3 794 936	4 252 392	12,05 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>4 145</i>	<i>497</i>	<i>344</i>	<i>-30,78 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>852 644</b>	<b>789 865</b>	<b><u>250 860</u></b>	<b><u>-68,24%</u></b>

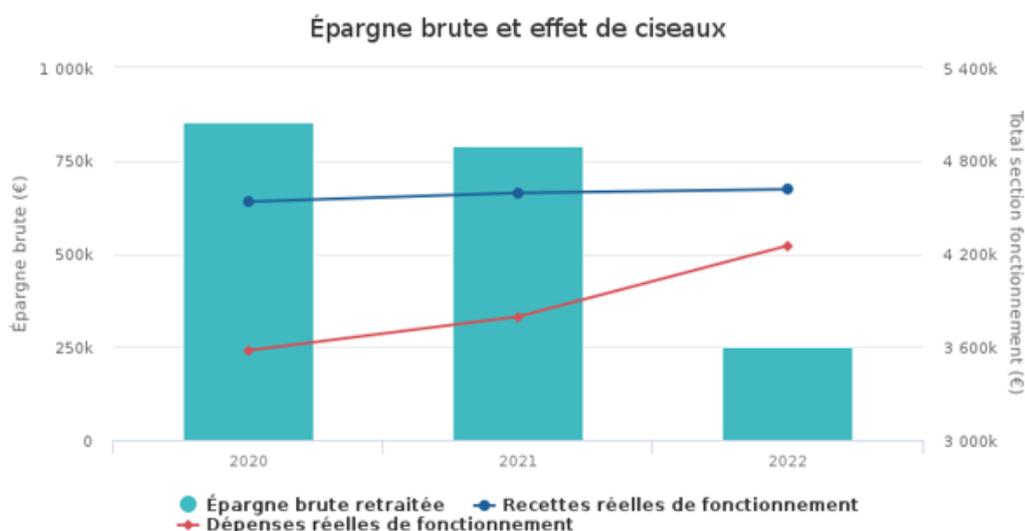
Taux d'épargne brute %	19,25 %	17,23 %	5,57 %	-
Amortissement du capital de la dette	193 474 €	198 540 €	174 230 €	-12,24%
Epargne nette (€)	659 170 €	591 325 €	76 630 €	<u>-87,04%</u>
Encours de dette	2 248 883 €	2 050 736 €	1 876 505 €	-8,5 %
Capacité de désendettement	2,64	2,6	7,48	-

Sur l'exercice 2022, l'épargne brute a ainsi chuté de 68.24 % et l'épargne nette de 87.04 %.

Toute dégradation prolongée de la capacité d'autofinancement brute compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement, voire la solvabilité de la Commune à moyen terme.

### ➤ Focus sur l'épargne brute

Le montant de l'épargne brute est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Commune et de dégrader sa situation financière.

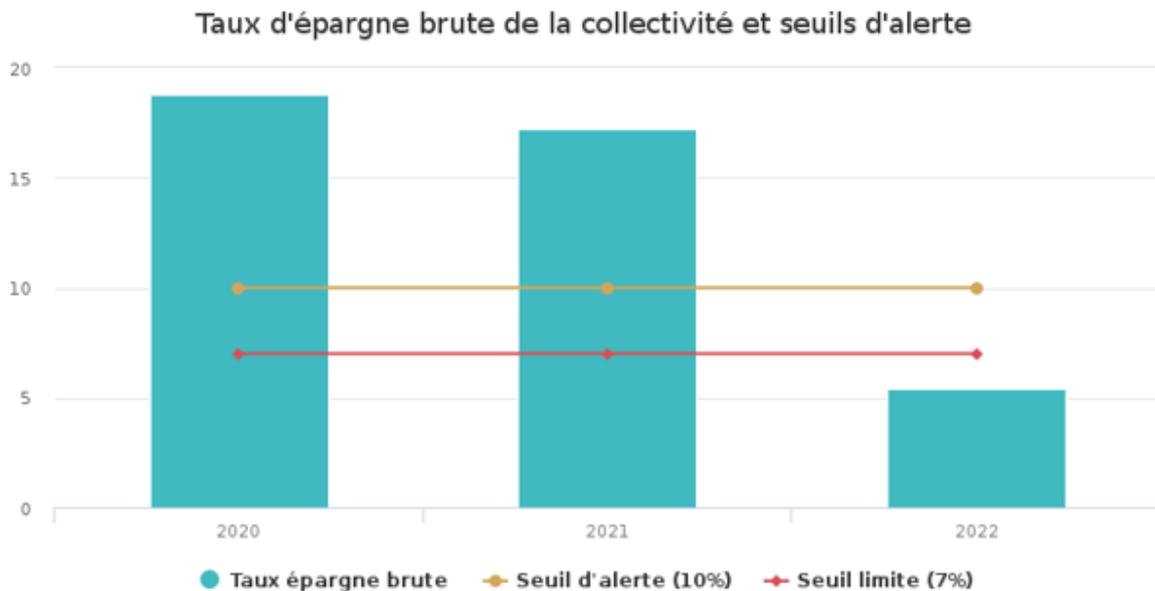


Le taux d'épargne brute permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Un seuil d'alerte est fixé à 10 % et correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Si la capacité de désendettement de la collectivité descend en-dessous de ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait lors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Commune.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.



### ➤ Focus sur la capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait lors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Commune.

La capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 5.5 années en 2021 (DGCL).

